

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 18 février 2025 à 18h00**

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération**  
**1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

**Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)**

1 AIX-LES-BAINS	T BERETTI Renaud	
2 AIX-LES-BAINS	T CARDE Daniel	
3 AIX-LES-BAINS	T FRAYSSE Claudie	
4 AIX-LES-BAINS	T FRUGIER Michel	
5 AIX-LES-BAINS	T GIMENEZ André	
6 AIX-LES-BAINS	T GUIGUE Thibaut	
7 AIX-LES-BAINS	T MOIROUD Christophe	
8 AIX-LES-BAINS	T MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	
9 AIX-LES-BAINS	T MOREAUX-JOUANNET Isabelle	
10 AIX-LES-BAINS	T PETIT GUILLAUME Sophie	Pouvoir de Karine DUBOUCHET-REVOL
11 AIX-LES-BAINS	T POILLEUX Nicolas	Pouvoir de Nicolas VAIRYO
12 BOURDEAU	T DRIVET Jean-Marc	
13 BRISON SAINT INNOCENT	T CROZE Jean-Claude	
14 BRISON SAINT INNOCENT	T MASSONNAT Marthe	Pouvoir de Marina FERRARI
15 CHINDRIEUX	T BARBIER Marie-Claire	Départ après la délibération 5
16 CONJUX	T SAVIGNAC Claude	
17 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T BEAUX-SPEYSER Danièle	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
18 ENTRELACS	T BRAISSAND Jean-François	
19 ENTRELACS	T COCHET Claire	
20 ENTRELACS	T GUIGUE Jean-Marc	
21 ENTRELACS	T GRANGE Yves	
22 GRESY-SUR-AIX	T MAITRE Florian	
23 GRESY-SUR-AIX	T PIGNIER Colette	
24 GRESY-SUR-AIX	T TROQUIER Chrystel	
25 LA BIOLLE	T NOVELLI Julie	
26 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T MORIN Bruno	
27 LE BOURGET DU LAC	T LE GUELLEC Gwénaëlle	
28 LE BOURGET DU LAC	T MERCAT Nicolas	
29 LE BOURGET DU LAC	T RAMEL Sandrine	
30 LE BOURGET DU LAC	T SIMONIAN Edouard	
31 LE MONTCEL	T HUYNH Antoine	
32 MERY	T FONTAINE Nathalie	
33 MERY	T ROULET Stéphane	
34 MOTZ	T CLERC Daniel	
35 MOUXY	T PERSON Armelle	
36 MOUXY	T BONICI José	
37 RUFFIEUX	T ROGNARD Olivier	Départ après la délibération 3
38 SAINT OFFENGE	T GELLOZ Bernard	
39 SAINT OURS	T ALLARD Louis	
40 SAINT PIERRE DE CURTILLE	T DILLENSCHNEIDER Gérard	
41 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T TOUGNE-PICAZO Brigitte	
42 TRESSERVE	T LOISEAU Jean-Claude	
43 TRESSERVE	T ROUSSEL Christian	
44 VIONS	T ARRAGAIN Manuel	
45 VIVIERS-DU-LAC	T AGUETTAZ Robert	
46 VIVIERS-DU-LAC	T SCAPOLAN Martine	
47 VOGLANS	T BERNON Martine	
48 VOGLANS	T MERCIER Yves	

24 communes présentes

**Absents excusés :**

PUGNY-CHATENOD	CROUZVIALLE Bruno
AIX-LES-BAINS	BRAUER Michelle
TREVIGNIN	CHAPUIS Nicolas

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 11 février 2025, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 11 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 48 présents et 4 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



## DÉLIBÉRATION

N° : 4 Année : 2025

Exécutoire le : 21 FEV. 2025

Publiée / Notifiée le : 21 FEV. 2025

Visée le : 21 FEV. 2025

### TRANSITION ENERGETIQUE

#### Soutien au SDES 73 pour la candidature au Contrat Chaleur Renouvelable territorial

Grand Lac, en partenariat avec le SMAPS, anime le dispositif de Contrat Chaleur Renouvelable territorial pour une période de 3 ans (comprise entre mai 2022 et avril 2025). Ce dispositif a permis la mobilisation sur le territoire de 4,5 M€ d'aides aux études et à l'investissement pour la chaleur renouvelable, ainsi que le financement en totalité d'un poste sur 3 ans.

L'ADEME a sollicité le SDES 73 pour la mise en place d'un contrat départemental avec la volonté de n'avoir qu'un seul interlocuteur et signataire à l'échelle de la Savoie (Arllysère, Cœur de Savoie, Grand Chambéry, Grand Lac, Syndicat de Pays de Maurienne, Syndicat Mixte de l'Avant-Pays-Savoie, Syndicat de l'Assemblée des Pays de Tarentaise Vanoise).

Les territoires de Savoie ont souhaité qu'un tel contrat puisse se mettre en place au travers d'un portage et d'un pilotage partagé avec les territoires autour d'une vision commune.

Les échanges avec l'ADEME, le SDES et les territoires ont permis de s'accorder sur les dispositions suivantes :

- Une gouvernance partagée SDES/ADEME/Territoires (EPCI et syndicats mixtes) via l'organisation de COPIL et COTEC ;
- Une convention SDES/Territoires permettant de définir les modalités de fonctionnement et d'organisation du Contrat Chaleur Renouvelable Savoie précisant notamment la répartition des financements, le partage du risque et la répartition des rôles et tâches de chacun.

Le Contrat Chaleur Renouvelable départemental pourrait alors débiter au premier trimestre 2025.

Ce contrat aura pour objectif de financer au moins 100 kWh EnR/habitant (hors communes couvertes par un réseau de chaleur) soit environ 26 GWh en Savoie.

Une telle ambition permettra de mobiliser une enveloppe d'animation de 450 000 € auprès de l'ADEME et une enveloppe de financement de projet d'environ 15 000 000 € (à consolider avec les autres territoires de Savoie).

Le travail technique pour préciser les modalités administratives et financières est en cours. Le projet de convention SDES/Territoires sera présenté aux élus pour délibération dès le travail finalisé.

Il est proposé de soutenir la candidature du SDES 73 pour le portage administratif du Contrat Chaleur Renouvelable territorial.

---

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- DECIDE de soutenir la démarche de candidature départementale portée par le SDES 73 auprès de l'ADEME en lien avec les territoires Savoyards.

Aix-les-Bains, le 18 février 2025

Le Président,  
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,  
Julie NOVELLI

- |   |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>- Délégués en exercice : 68</li><li>- Présents : 47</li><li>- Présents et représentés : 51</li><li>- Votants : 51</li><li>- Pour : 51</li><li>- Contre : 0</li><li>- Abstentions : 0</li><li>- Blancs : 0</li></ul> |
|---|

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DELIBERATION 4 : SOUTIEN AU SDES 73 POUR LA CANDIDATURE AU CONTRAT CHALEUR RENOUEVABLE TERRITORIAL -

---

Date de transmission de l'acte : 21/02/2025

Date de réception de l'accusé de réception : 21/02/2025

---

Numéro de l'acte : d5358 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20250218-d5358-DE

---

Date de décision : 18/02/2025

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes  
8.8. Environnement